

Signatura: EB 2010/100/R.12/Rev.1  
Tema: 13 a) i)  
Fecha: 16 septiembre 2010  
Distribución: Pública  
Original: Inglés

**S**



Dar a la población rural  
pobre la oportunidad  
de salir de la pobreza

## **Informe del Presidente**

### **Propuesta de donación a la República de Guinea para el**

### **Programa Nacional de Apoyo a los Agentes de las Cadenas de Productos Agrícolas**

#### **Nota para los representantes en la Junta Ejecutiva**

##### Funcionarios de contacto:

##### Preguntas técnicas:

##### **Ulac Demirag**

Gerente del Programa en el País

Tel.: (+39) 06 5459 2616

Correo electrónico: [u.demirag@ifad.org](mailto:u.demirag@ifad.org)

##### Envío de documentación:

##### **Deirdre McGrenra**

Oficial encargada de los Órganos Rectores

Tel.: (+39) 06 5459 2374

Correo electrónico: [gb\\_office@ifad.org](mailto:gb_office@ifad.org)

Junta Ejecutiva — 100º período de sesiones  
Roma, 15 a 17 de septiembre de 2010

---

**Para aprobación**

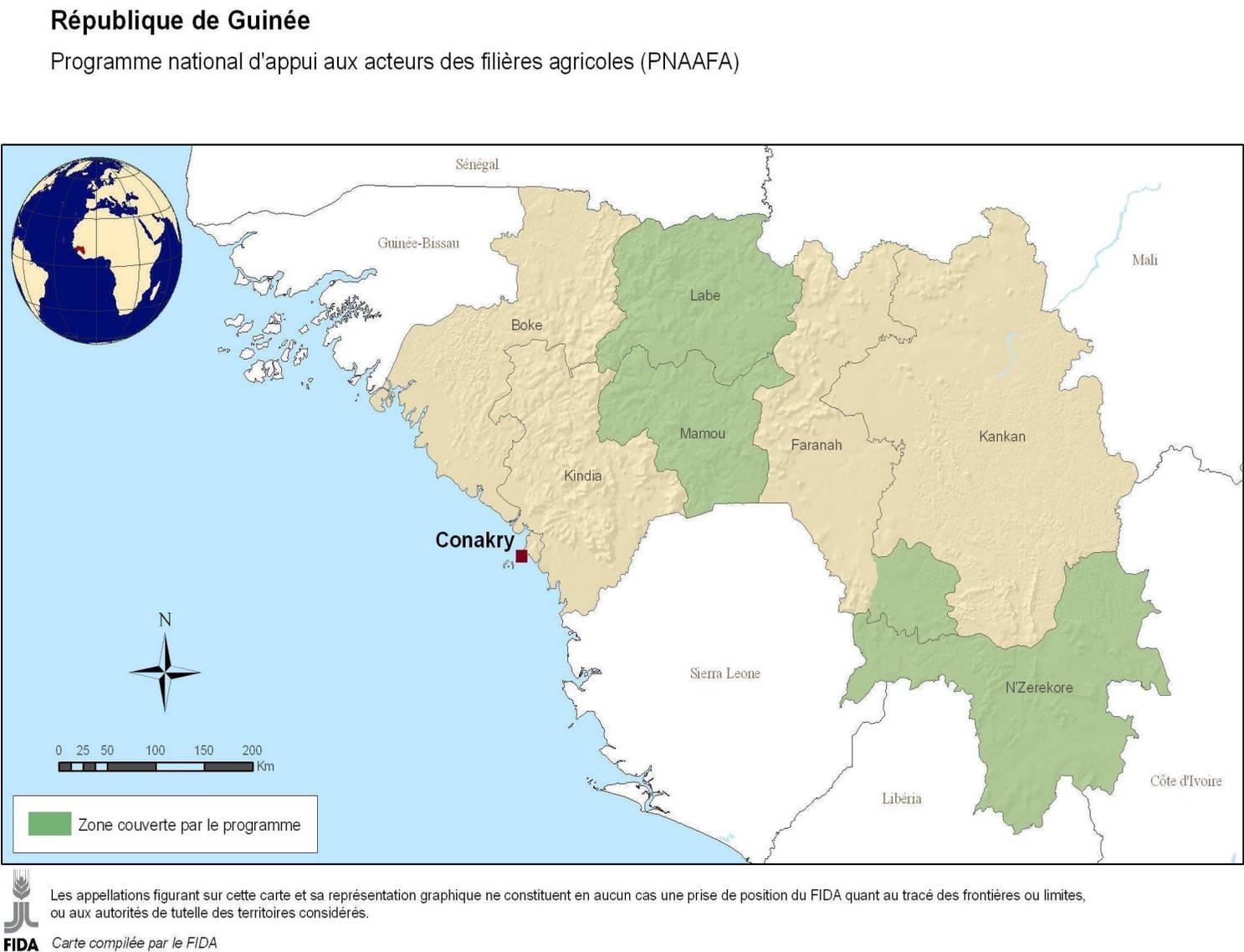
# Índice

<b>Abreviaturas y siglas</b>	<b>i</b>
<b>Mapa de la zona del programa</b>	<b>ii</b>
<b>Resumen de la financiación</b>	<b>iii</b>
<b>Recomendación de aprobación</b>	<b>1</b>
<b>I. El programa</b>	<b>1</b>
A. Principal oportunidad de desarrollo abordada por el programa	1
B. Financiación propuesta	1
C. Grupo-objetivo y participación	2
D. Objetivos de desarrollo	3
E. Armonización y alineación	3
F. Componentes y categorías de gastos	3
G. Gestión, responsabilidades de ejecución y asociaciones	4
H. Beneficios y justificación económica y financiera	5
I. Gestión de conocimientos, innovación y ampliación de escala	5
J. Riesgos más importantes	6
K. Sostenibilidad	6
<b>II. Instrumentos y facultades jurídicos</b>	<b>6</b>
<b>III. Recomendación</b>	<b>7</b>
<b>Anexo</b>	
<b>Accord de financement négocié</b>	<b>8</b>
(Convenio de financiación negociado)	
<b>Apéndices</b>	
<b>I. Principaux documents de référence</b>	
(Documentos básicos de referencia)	
<b>II. Cadre logique</b>	
(Marco lógico)	

## Abreviaturas y siglas

AFD	Agencia Francesa de Desarrollo
CAFODEC	Centro de apoyo y capacitación para el desarrollo
CNOCG	Confederación Nacional de Organizaciones de Campesinos de Guinea
COSOP	programa sobre oportunidades estratégicas nacionales
DELP	documento de estrategia de lucha contra la pobreza
OPEP	Organización de Países Exportadores de Petróleo
PNDA	Política nacional de desarrollo agrícola – Visión 2015

## Mapa de la zona del programa



**Fuente:** FIDA  
Las denominaciones empleadas y la forma en que aparecen presentados los datos en este mapa no suponen juicio alguno del FIDA respecto de la demarcación de las fronteras o límites que figuran en él ni acerca de las autoridades competentes.

## República de Guinea

### Programa Nacional de Apoyo a los Agentes de las Cadenas de Productos Agrícolas

#### Resumen de la financiación

<b>Institución iniciadora:</b>	FIDA
<b>Receptor:</b>	República de Guinea
<b>Organismo de ejecución:</b>	Ministerio de Agricultura
<b>Costo total del programa:</b>	USD 34,06 millones
<b>Cuantía de la donación del FIDA:</b>	DEG 5,80 millones (equivalente a USD 8,70 millones, aproximadamente)
<b>Cuantía del préstamo n.º 589-GN del FIDA (en curso):</b>	DEG 9,4 millones (equivalente a USD 13,30 millones, aproximadamente)
<b>Cofinanciador:</b>	Fondo OPEP para el Desarrollo Internacional
<b>Cuantía de la cofinanciación:</b>	USD 7,0 millones
<b>Contribución del receptor:</b>	USD 3,50 millones
<b>Contribución de los beneficiarios:</b>	USD 1,50 millones
<b>Institución evaluadora:</b>	FIDA
<b>Institución cooperante:</b>	Supervisado directamente por el FIDA

## Recomendación de aprobación

Se invita a la Junta Ejecutiva a que apruebe la recomendación sobre la propuesta de financiación a la República de Guinea para el Programa Nacional de Apoyo a los Agentes de las Cadenas de Productos Agrícolas, que figura en el párrafo 39.

## Memorando del Presidente

### Propuesta de donación a la República de Guinea para el Programa Nacional de Apoyo a los Agentes de las Cadenas de Productos Agrícolas

#### I. El programa

##### A. Principal oportunidad de desarrollo abordada por el programa

1. El Programa Nacional de Apoyo a los Agentes de las Cadenas de Productos Agrícolas tiene por objeto desarrollar cadenas productivas de elevado potencial económico y accesibles a los pequeños agricultores. El programa es un programa nacional que abarcará inicialmente la Guinea Forestal y la Media Guinea, para extenderse después a la Alta Guinea y la Baja Guinea, dependiendo de la financiación adicional que proporcionen el FIDA y otros donantes. Su principal punto de entrada serán las grandes organizaciones campesinas.

##### B. Financiación propuesta

###### Términos y condiciones

2. Se propone que el FIDA conceda a la República de Guinea una donación de DEG 5,80 millones (equivalente a USD 8,70 millones, aproximadamente) con arreglo al marco de sostenibilidad de la deuda para contribuir a financiar el Programa Nacional de Apoyo a los Agentes de las Cadenas de Productos Agrícolas. Ese proyecto ha sido objeto de una reestructuración a fin de formar parte del Programa Nacional de Apoyo a los Agentes de las Cadenas de Productos Agrícolas; en abril de 2009, la Junta Ejecutiva aprobó las modificaciones necesarias (EB 2009/96/R.13).

###### Relación con el sistema de asignación de recursos basado en los resultados (PBAS) del FIDA

3. El monto solicitado, de USD 8,70 millones, representa el primer compromiso en el marco de la asignación que corresponde a Guinea con arreglo al PBAS durante los tres años del ciclo de asignación de 2010-2012, es decir, USD 20,3 millones.

###### Relación con los enfoques sectoriales nacionales u otros instrumentos conjuntos de financiación

4. El programa se apoya en la Política nacional de desarrollo agrícola – Visión 2015 (PNDA) así como en la Iniciativa para la fertilidad de los suelos, el Plan director del riego en pequeña escala y la política de ordenación de tierras. Responde al objetivo de la creación de activos para fomentar un crecimiento que favorezca a los pobres de las zonas rurales, contenido en la segunda fase del documento de estrategia de lucha contra la pobreza (DELP-2). Respalda en particular las orientaciones prioritarias relativas a la integración de las cadenas productivas dirigidas al mercado,

en particular la intensificación y la modernización de la producción agrícola y de las explotaciones familiares. Además, el programa complementa el Proyecto de Apoyo a las Comunidades Rurales – Fase II, que da prioridad a los bienes sociales, la descentralización y la infraestructura rural.

#### **Carga de la deuda del país y capacidad de absorción del Estado**

5. Desde 1980, Guinea ha recibido 11 préstamos y una donación del FIDA, lo que equivale a aproximadamente USD 141 millones. La puntualidad en el servicio de la deuda ha sido causa de problemas para el Gobierno de Guinea. Debido a que la nueva financiación se concederá mediante una donación con arreglo al marco de sostenibilidad de la deuda, no habrá repercusiones en la carga de la deuda del país.

#### **Flujo de fondos**

6. El Estado abrirá: i) una cuenta para adelantos en la que se ingresará la donación, en una institución financiera aprobada por el FIDA en Conakry, y ii) una cuenta operacional en moneda local en cada región. Las cuentas serán administradas de manera conjunta (mediante doble firma) por el coordinador del programa y el responsable administrativo y financiero.

#### **Disposiciones de supervisión**

7. El FIDA asumirá la supervisión directa del programa y la administración de la donación.

#### **Excepciones a las Condiciones Generales para la Financiación del Desarrollo Agrícola y las políticas operacionales del FIDA**

8. No se prevén excepciones.

#### **Gobernanza**

9. Se han previsto las medidas siguientes para mejorar los aspectos de la donación del FIDA relacionados con la gobernanza: i) la supervisión directa por el FIDA; ii) nuevas actividades de capacitación sobre los procedimientos del FIDA; iii) el reforzamiento de la calidad de los manuales de procedimiento; iv) la evaluación de los responsables del programa sobre la base de los indicadores de resultados, y v) la responsabilización de las organizaciones campesinas en el marco de la ejecución.

### **C. Grupo-objetivo y participación**

#### **Grupo-objetivo**

10. Está previsto que el programa beneficie a unas 50 000 familias, es decir, cerca de 300 000 personas en las regiones de la Media Guinea y la Guinea Forestal. Este grupo-objetivo está formado por campesinos y algunos tipos de artesanos vinculados a la agricultura o al subsector agroalimentario en las cadenas productivas seleccionadas, que están estructurados en organizaciones de base y organizaciones centrales.

#### **Criterios de focalización**

11. La estrategia de focalización del programa comprende tres etapas: i) la selección de las cadenas productivas; ii) la selección de las organizaciones campesinas profesionales, y iii) la adopción de medidas de facilitación, autosuficiencia y fortalecimiento de las capacidades.

#### **Participación**

12. Se prestará atención particular a dos categorías de hogares particularmente vulnerables mediante medidas de facilitación y de autosuficiencia, a saber: i) los hogares encabezados por mujeres, y ii) los jóvenes titulados, los jóvenes no escolarizados y los soldados desmovilizados en la Guinea Forestal.

## **D. Objetivos de desarrollo**

### **Objetivos principales del programa**

13. El objetivo principal del programa es mejorar de forma sostenible los ingresos y la seguridad alimentaria de los pobres de las zonas rurales de Guinea. Su objetivo específico es mejorar la productividad y la competitividad de las actividades de los campesinos pobres mediante la profesionalización y la responsabilización de sus organizaciones en relación con el desarrollo de cadenas productivas propicias.

### **Objetivos institucionales y de políticas**

14. El programa se inscribe perfectamente en la PNDA del Gobierno de Guinea, así como en los objetivos de conseguir la seguridad alimentaria y combatir el aumento de los precios de los alimentos básicos. Responde al objetivo, incluido en el DELP-2, de la creación de activos como medio para que la población pobre logre ingresos más elevados.

### **Alineación con la política y la estrategia del FIDA**

15. El programa está en consonancia con el programa sobre oportunidades estratégicas nacionales (COSOP) correspondiente a 2009-2014. Su diseño, en el que se ha tenido en cuenta la experiencia adquirida por el FIDA en Guinea, contribuye a la aplicación del Marco Estratégico del FIDA 2007-2010 en cuatro de los seis objetivos estratégicos: el acceso de la población rural pobre a técnicas agrícolas mejoradas, a servicios de producción eficaces, a los mercados de productos agrícolas y de insumos, y al fortalecimiento de las capacidades.

## **E. Armonización y alineación**

### **Alineación con las prioridades nacionales**

16. El programa apoya las orientaciones prioritarias de la PNDA en cuanto a la integración de las cadenas productivas en el mercado, en particular la intensificación de la producción agrícola y la modernización de las explotaciones familiares, así como la responsabilización de las organizaciones campesinas en materia de supervisión de las obras, representatividad y sostenibilidad.

### **Armonización con los asociados en el desarrollo**

17. Se alentará sistemáticamente la búsqueda de sinergias y el establecimiento de relaciones de asociación con los otros proyectos. Se procurará establecer alianzas con el Banco Mundial, la Agencia Francesa de Desarrollo, el Banco Islámico de Desarrollo, la Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, la Unión Europea y otros donantes. El programa no financiará las actividades que ya corran a cargo de otros proyectos en favor del mismo grupo-objetivo.

## **F. Componentes y categorías de gastos**

### **Componentes principales**

18. El programa consta de los tres componentes siguientes: i) apoyo a las grandes organizaciones campesinas profesionales y a las inversiones de estas; ii) apoyo institucional y financiero, y iii) gestión de los conocimientos y coordinación del programa.
19. Los objetivos del primer componente son los siguientes: i) apoyar a la Confederación Nacional de Organizaciones de Campesinos de Guinea (CNOCG) en los aspectos transversales del desarrollo de las cadenas productivas, como la planificación, la concertación en materia de políticas sectoriales, las actividades de seguimiento y evaluación y la formación especializada de los miembros; ii) prestar asistencia a las grandes organizaciones campesinas profesionales (federaciones y uniones) en la planificación, la ejecución y el seguimiento de las actividades económicas de desarrollo de las cadenas productivas, y iii) facilitar el acceso del grupo-objetivo a las infraestructuras, las obras de ordenación y la dotación de equipo, indispensables para el desarrollo de las cadenas productivas seleccionadas.

20. El segundo componente tiene como objetivo la creación de un entorno favorable para el desarrollo de las cadenas productivas. Así, el programa: i) prestará apoyo institucional a los servicios públicos y movilizará la asistencia técnica para la ejecución de las actividades de desarrollo de las cadenas productivas; ii) apoyará la creación de servicios financieros específicos, y iii) financiará la consolidación de las asociaciones de servicios financieros y el establecimiento de vínculos con los agentes de las cadenas productivas.
21. El tercer componente se refiere a lo siguiente: i) la información y la sensibilización de los grupos-objetivo y el aprovechamiento de las actividades realizadas y los métodos aplicados, y el intercambio de conocimientos, y ii) la coordinación y la gestión del programa.

#### **Categorías de gastos**

22. Las categorías de gastos de la donación del FIDA son las siguientes: i) obras públicas; ii) vehículos, materiales y equipo; iii) capacitación, información y movilización; iv) asistencia técnica y contratos de servicios; v) convenciones con organizaciones campesinas profesionales; vi) líneas de crédito; vii) sueldos, y viii) costos de funcionamiento.

### **G. Gestión, responsabilidades de ejecución y asociaciones**

#### **Principales asociados en la ejecución**

23. El programa será confiado a la tutela del Ministerio de Agricultura, que se encargará de la ejecución. Se ocupará de la concertación nacional un comité directivo; al menos la mitad de sus miembros serán representantes de las organizaciones campesinas. La coordinación correrá a cargo de una pequeña unidad nacional de coordinación que dispondrá de autonomía administrativa y financiera. Las grandes organizaciones campesinas tendrán responsabilidades en la ejecución. El apoyo del programa permitirá a esas organizaciones desarrollar las cadenas productivas seleccionadas, intensificar los servicios ofrecidos a sus miembros y facilitar su autosuficiencia. Este fortalecimiento de las organizaciones campesinas centrales con el tiempo permitirá delegar la supervisión de las obras y que se ocupen de los servicios ofrecidos a los miembros.

#### **Responsabilidades de ejecución**

24. El programa confiará la supervisión de las actividades previstas en el marco del primer componente a las principales estructuras centrales (uniones, federaciones y confederación). Los componentes segundo y tercero serán ejecutados por la unidad nacional de coordinación del programa. Con el fin de consolidar los logros de las asociaciones de servicios financieros, el programa concluirá un contrato con el Centro de apoyo y capacitación para el desarrollo (CAFODEC), operador especializado e institución de microfinanciación, cuyas capacidades serán reforzadas en el marco de la relación de asociación existente entre el FIDA y el Fondo de las Naciones Unidas para el Desarrollo de la Capitalización, y que está en condiciones de garantizar una estrategia de retirada.

#### **Estado de los principales acuerdos de ejecución**

25. Se han elaborado y se ultimarán durante el taller preparatorio dos manuales de ejecución (sobre las operaciones y sobre los aspectos administrativos, financieros y contables) y un plan provisional de adquisiciones para los primeros 18 meses. El personal básico de la unidad nacional de coordinación ha sido contratado con arreglo a los procedimientos acordados.

### **Función de la asistencia técnica**

26. Se pondrá a disposición de las organizaciones campesinas centrales una asistencia técnica nacional e internacional puntual y especializada para prestarles apoyo metodológico en materia de innovación, de desarrollo de las cadenas productivas, de financiación rural y de toda otra actividad que se considere pertinente. Un contrato marco con una institución internacional permitirá garantizar un apoyo permanente al plan estratégico y operacional.

### **Principales asociados financieros y cantidades comprometidas**

27. Los costos totales del programa ascienden a USD 34,06 millones durante un período de seis años. El FIDA financiará el programa mediante una donación de USD 8,70 millones y con el saldo restante del préstamo 589-GN, por valor de USD 13,30 millones. El Fondo OPEP para el Desarrollo Internacional contribuirá al programa con un monto de USD 7 millones. La aportación estimada del Gobierno ascenderá a USD 3,50 millones y la de los beneficiarios a USD 1,50 millones. El FIDA estudiará las posibilidades de cofinanciación del programa por otros donantes.

## **H. Beneficios y justificación económica y financiera**

### **Principales categorías de beneficios generados**

28. La profesionalización de las organizaciones campesinas irá acompañada de la debida gobernanza, de una mayor capacidad de autofinanciación, de una oferta sostenible de servicios de calidad y de un refuerzo de la participación de los agricultores. Otros beneficios derivados del programa en el nivel de los agentes de las cadenas productivas serán los siguientes: i) el aumento de los ingresos y la mejora de las condiciones de vida de las poblaciones rurales mediante el aumento de la productividad y la competitividad y la creación de nuevas oportunidades; ii) el acceso sostenible a insumos y semillas de calidad; iii) la reducción de los costos de transacción y de las pérdidas poscosecha; iv) la creación de empleo en el medio rural mediante la promoción de la transformación y elaboración; v) la mejora de la penetración de los productos agrícolas de Guinea en los mercados; vi) la mejora del conocimiento de la dinámica del mercado gracias a redes de asociados fiables, y vii) el aumento del capital social de los beneficiarios.

### **Viabilidad económica y financiera**

29. Las previsiones de aumento del rendimiento y la rentabilidad financieros son realistas, tal y como lo demuestran las actividades en curso de las organizaciones campesinas. La tasa interna de rendimiento económico del país sería del 16%. Esa tasa de rentabilidad es satisfactoria, teniendo en cuenta que las hipótesis de cálculo son sumamente conservadoras. El análisis pone de manifiesto la solidez de la rentabilidad.

## **I. Gestión de conocimientos, innovación y ampliación de escala**

### **Disposiciones relativas a la gestión de conocimientos**

30. El programa facilitará el acopio, el análisis y la difusión de información sobre los subsectores productivos seleccionados, así como sobre el papel de las organizaciones campesinas. Apoyará la constitución paulatina, dentro de cada subsector, de una masa crítica y una red de competencias. Se procurará al mismo tiempo permitir que las grandes organizaciones campesinas, la CNOCG, los servicios técnicos oficiales y los operadores adquieran nuevas competencias, además de alentarlos y ayudarlos a trabajar de forma coordinada.

### **Innovaciones en el desarrollo que el programa promoverá**

31. El programa es, en diversos aspectos, innovador en Guinea por las razones siguientes: i) confía directamente la ejecución de las actividades a las grandes organizaciones campesinas, a diferencia del enfoque más tradicional en el que se recurre a proveedores de servicios privados o sin fines de lucro; ii) desarrolla dentro de las organizaciones campesinas profesionales capacidades de apoyo y asesoramiento; iii) institucionaliza la concertación entre los agentes de las distintas

cadenas productivas; iv) integra una estrategia de gestión de los conocimientos que será aplicada por la CNOCG y la unidad nacional de coordinación, todo ello en estrecha colaboración con los otros proyectos del FIDA y FIDAFRIQUE; v) mejora el acceso a los insumos mediante la instauración de un mecanismo de financiación dentro de las organizaciones campesinas profesionales; vi) alienta las relaciones de asociación entre el sector privado y las grandes explotaciones, por un lado, y los pequeños productores por otro, y vii) establece la concertación en materia de políticas sectoriales mediante las estructuras centrales, sobre todo la CNOCG.

### **Ampliación de escala**

32. La gestión y la difusión de los conocimientos generados por el programa correrá a cargo de los siguientes: i) las organizaciones campesinas centrales, la CNOCG y la Red de Organizaciones Campesinas y Productores Agrícolas de África Occidental; ii) los proyectos del FIDA en Guinea y en la subregión, así como las iniciativas regionales del FIDA, como FIDAFRIQUE, el Foro Campesino y la Iniciativa de búsqueda e intercambio de innovaciones en África Occidental y Central, y iii) los otros asociados del FIDA (la Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, el Banco Mundial y el Banco Africano de Desarrollo).

## **J. Riesgos más importantes**

### **Riesgos más importantes y medidas de atenuación**

33. El diseño del programa tiene en cuenta las enseñanzas extraídas y los riesgos observados en otros proyectos del FIDA, en particular los importantes retrasos en el inicio de los proyectos y los procedimientos de licitación, la escasa capacidad de los operadores y los problemas de contratación, la concepción del sistema de seguimiento y evaluación y la organización de estudios de referencia.

### **Clasificación ambiental**

34. De conformidad con los procedimientos del FIDA para la evaluación ambiental, se ha asignado al programa la categoría B por considerarse que tendrá efectos neutros o ligeramente positivos en el medio ambiente y en la conservación de los recursos naturales. El aumento de la producción agrícola se deberá al aumento de los rendimientos gracias a la mejora de las variedades y a la adopción de mejores prácticas de cultivo, una mejor gestión de los recursos hídricos, el reforzamiento del acceso a los mercados y la utilización de cantidades limitadas de fertilizantes.

## **K. Sostenibilidad**

35. La sostenibilidad a largo plazo de los logros del programa es elevada. La relación de asociación con las organizaciones campesinas, que son estructuras existentes y duraderas, representativas y apoyadas por la base de productores, como encargadas de la supervisión, junto con el reforzamiento de esas organizaciones en los aspectos técnico, comercial y de organización, permitirán consolidar los logros realizados. Se trata además de un enfoque que ya se ha ensayado en otros proyectos y en otros países.

## **II. Instrumentos y facultades jurídicos**

36. Un convenio de financiación entre la República de Guinea y el FIDA constituye el instrumento jurídico para la concesión de la financiación propuesta al receptor. Se adjunta como anexo una copia del convenio de financiación negociado.
37. La República de Guinea está facultada por su legislación para recibir financiación del FIDA.
38. Me consta que la financiación propuesta se ajusta a lo dispuesto en el Convenio Constitutivo del FIDA y las Políticas y Criterios en materia de Préstamos.

### **III. Recomendación**

39. Recomiendo a la Junta Ejecutiva que apruebe la financiación propuesta de acuerdo con los términos de la resolución siguiente:

RESUELVE: que el Fondo conceda una donación a la República de Guinea, en el contexto del marco de sostenibilidad de la deuda, por una cuantía equivalente a cinco millones ochocientos mil derechos especiales de giro (DEG 5 800 000), conforme a unos términos y condiciones que se ajusten a los presentados en este informe.

Kanayo F. Nwanze  
Presidente

## **Accord de financement négocié:**

### **"Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles"**

(Négociations conclues le 13 septembre 2010)

Numéro du don: \_\_\_\_\_

Nom du programme: Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) ("le programme")

La République de Guinée ("le Bénéficiaire")

et

Le Fonds international de développement agricole ("le Fonds" ou "le FIDA")

(désigné individuellement par "la Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent par les présentes de ce qui suit:

#### **Préambule**

A) Le Bénéficiaire a sollicité du Fonds un don supplémentaire pour le financement du Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles – prêt FIDA No. 589-GN (anciennement Projet de développement agricole durable en Guinée forestière) signé entre la République de Guinée et le Fonds le 27 janvier 2003 et amendé le 16 décembre 2009, afin d'en intensifier l'impact.

B) Le Bénéficiaire entend obtenir du Fonds OPEP pour le développement international (OFID) ("le Fonds de l'OFID") un prêt pour contribuer au financement du programme d'un montant en principal approximatif de sept millions dollars des États-Unis (7 000 000 USD) aux conditions et modalités qui seront indiquées dans un accord entre le Bénéficiaire et le Fonds de l'OFID ("l'Accord de prêt de l'OFID").

#### **Section A**

1. Le présent accord comprend l'ensemble des documents suivants: le présent document, la description du programme et les dispositions relatives à l'exécution (annexe 1), le tableau d'affectation des fonds (annexe 2) et les clauses particulières (annexe 3).

2. Les Conditions générales applicables au financement du développement agricole en date du 29 avril 2009 et leurs éventuelles modifications postérieures ("les Conditions générales") sont annexées au présent document. L'ensemble des dispositions qu'elles contiennent s'appliquent au présent accord. Aux fins du présent accord, les termes dont la définition figure dans les Conditions générales ont la signification qui y est indiquée.

3. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don ("le financement"), que le Bénéficiaire utilise aux fins de l'exécution du programme, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord.

**Section B**

1. Le montant du don est de 5 800 000 DTS.
2. L'année fiscale débute le 1<sup>er</sup> janvier.
3. Le programme utilisera un compte spécial et un compte d'opération qui seront ouverts à cet effet auprès d'un établissement bancaire pour les opérations financées par le don dans le cadre du programme.
4. Le Bénéficiaire fournit des fonds de contrepartie aux fins du programme pour un montant de 3 513 400 USD représentant l'ensemble des droits, impôts et taxes sur les biens et services grevant à la fois le programme financé par le présent don et par le prêt FIDA No. 589-GN, qui seront pris en charge par le Bénéficiaire au moyen d'exonérations des droits et taxes sur les importations ou en recourant à la procédure des chèques tirés sur le Trésor.

**Section C**

1. L'agent principal du programme est le Ministère en Charge de l'Agriculture (MA) du Bénéficiaire.
2. La date d'achèvement du programme est fixée au sixième anniversaire de la date d'entrée en vigueur du présent accord.

**Section D**

Le Fonds assure l'administration du don et la supervision du programme.

**Section E**

1. Les éléments ci-dessous constituent des conditions préalables aux décaissements. Celles-ci s'ajoutent à la condition prévue à la section 4.02 b) des Conditions générales.
  - a) Le remboursement de tout montant non justifié relatif au compte spécial du prêt FIDA No. 589-GN pour le Programme national d'appui aux acteurs des filières agricoles (PNAFA) anciennement Projet de développement agricole durable en Guinée forestière (PRODAD-GF);
  - b) La mise à disposition en bon état de fonctionnement du mobilier, du matériel, des équipements et des véhicules du PNAFA anciennement PRODAD-GF et des bâtiments et équipement non réformés du Programme de réhabilitation agricole et d'appui au développement local au Fouta Djallon (PRAADEL); et
  - c) La mise à jour du Manuel des procédures administratives, financières et comptables du programme (le Manuel).
2. Toutes les communications ayant trait au présent accord doivent être adressées aux représentants dont les titres et adresses figurent ci-dessous:

Pour le FIDA:

Fonds international de  
développement agricole  
Via Paolo di Dono, 44  
00142 Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

Ministère de l'Économie et des Finances  
B.P. 707  
Conakry, Guinée

Le présent accord, en date du \_\_\_\_\_, a été établi en langue française en six (6) exemplaires originaux, trois (3) pour le Fonds et trois (3) pour le Bénéficiaire.

\_\_\_\_\_  
Pour le Fonds

\_\_\_\_\_  
Pour le Bénéficiaire

## Annexe 1

### *Description du programme et Dispositions relatives à l'exécution*

#### **I. Description du programme**

1. *Zone du programme.* Le programme est un programme national, qui couvrira initialement la région de la Guinée forestière (sept préfectures) et la Moyenne Guinée (régions administratives de Labé et Mamou). La Zone du programme sera élargie afin de couvrir l'ensemble du territoire national au moyen de financements supplémentaires.
2. *Population cible et groupes cibles prioritaires.* Le groupe cible prioritaire du programme est constitué des producteurs agricoles organisés en Organisations professionnelles agricoles (OPA) et caractérisé par: a) des faibles rendements et niveaux de productivité et de compétitivité; b) un faible accès aux équipements et infrastructures de production, transformation et commercialisation; c) une faible superficie exploitée de façon extensive; d) une certaine insécurité alimentaire en période de soudure, souvent due à une mauvaise gestion de l'eau. Parmi ces ménages pauvres, trois catégories sont particulièrement vulnérables et devront susciter une attention particulière: les femmes chefs de ménage, les jeunes diplômés ou déscolarisés et les démobilisés en Guinée forestière.
3. *But.* Le but du programme est d'améliorer de façon durable les revenus et la sécurité alimentaire des ruraux pauvres en Guinée.
4. *Objectif.* L'objectif du programme est d'améliorer la productivité et la compétitivité des activités des ruraux pauvres à travers une professionnalisation et une responsabilisation de leurs organisations dans le développement des filières agricoles porteuses.
5. *Composantes.* Le programme comprend les composantes suivantes:

##### *Composante A. Appui aux OPA et à leurs investissements*

La composante sera mise en œuvre par les organisations faïtières paysannes et articulée autour de trois sous-composantes dont les objectifs sont: a) d'appuyer la Confédération nationale des organisations paysannes de Guinée (CNOP-G) pour la mise en œuvre des aspects transversaux de développement des filières (planification, suivi-évaluation (SE) participatif, dialogue sur les politiques sectorielles, recherche-action); b) d'assister les fédérations et unions avec la planification et la mise en œuvre des activités économiques de développement des filières; c) de faciliter l'accès aux infrastructures, aménagements et équipements nécessaires. Les Plans de travail annuels (PTA) des organisations faïtières constitueront la base d'une demande d'appui et seront consolidés dans le Programme de travail et budget annuel (PTBA) du programme.

##### *Sous-composante A1. Appui à la CNOP-G*

Le programme signera un contrat de partenariat avec la CNOP-G aux niveaux national et régional. Les activités à réaliser dans le cadre de cette sous-composante seront les suivantes:

- a) Tenue du Conseil agricole régional (CAR) qui regroupe l'ensemble des acteurs de la région intervenant dans le secteur agricole.

- b) Tenue de mini CAR qui se limitent aux acteurs d'une filière et qui permettront d'alimenter la réflexion pour les Plans de développement des filières.
- c) Études et organisation de plateformes de concertation pour accroître le dialogue sur les politiques sectorielles et assurer le plaidoyer des paysans.
- d) Formations transversales.
- e) Élaboration d'un plan d'action genre spécifique aux filières choisies.
- f) Élaboration d'une stratégie de sécurisation foncière des petits producteurs.
- g) Coordination de la recherche-action en faveur de leurs membres.
- h) Activités de communication et de gestion des savoirs.

Sous-composante A2. Appui aux activités économiques des OPA faïtières

Les fédérations et unions des acteurs des filières seront les partenaires privilégiés pour la mise en œuvre des activités de développement des filières. L'appui du programme à ces organisations faïtières permettra de consolider et d'intensifier les services d'appui déjà offerts à leurs membres de manière insuffisante, ainsi que faciliter leur autonomisation. Les catégories d'appui éligibles au niveau des fédérations, unions sont les suivantes:

- a) La structuration des unions et fédérations concernées, ainsi que la préparation, la mise en œuvre et suivi des PTA.
- b) Les formations diverses des cadres des OPA (vie associative, gestion, genre, suivi et évaluation), l'alphabétisation fonctionnelle surtout pour les femmes.
- c) L'appui-conseil de proximité des petits producteurs et la mise en place d'un réseau de paysans relais.
- d) La multiplication et diffusion de semences améliorées par les paysans multiplicateurs, la mise en place de pépinières villageoises de l'hévéa et de palmier à huile, l'importation des semences de qualité, la multiplication de semences de base.
- e) La mise en place des systèmes d'approvisionnement en intrants agricoles; le programme financera une ligne de crédit pour la Fédération des paysans du Fouta Djallon (FPFD), qui a démontré déjà une expérience dans la matière. Avec les autres unions/fédérations, des activités pilotes à petite échelle seront organisées à partir de l'année 3 et élargies en fonction des indicateurs de bonne gouvernance.
- f) L'appui au développement des systèmes de récolte/post-récolte, transformation, conditionnement, commercialisation.
- g) Des stages pour les jeunes afin de les professionnaliser.
- h) La recherche-action et des essais agronomiques ou technologiques, indispensables au développement des filières, à la demande des OPA (identification, mise en œuvre des protocoles de recherche et vulgarisation des résultats), en partenariat avec l'Institut de recherche agricole en Guinée.
- i) L'audit organisationnel des OPA faïtières engagées comme maître d'œuvre délégué.

### Sous-composante A3. Infrastructures, aménagements et équipements productifs

Les activités à mener dans le cadre de la sous-composante seront les suivantes:

- a) Construction de nouvelles infrastructures, réhabilitation de périmètres aménagés fortement dégradés et formation des producteurs à la gestion et l'entretien des périmètres. À ce titre, le programme financera: i) les services de prestataires pour les études de la situation de référence, les études de faisabilité incluant une évaluation des impacts environnementaux et sociaux; ii) les travaux de génie civil; iii) les études techniques et la supervision des travaux, les audits financiers et comptables. Les OPA bénéficiaires seront sollicitées pour apporter une contribution.
- b) Mise en place des infrastructures rurales d'appui au développement des filières agricoles. Les infrastructures éligibles aux subventions sont notamment: i) les magasins de stockage et de conditionnement, ainsi que la mise aux normes d'anciens magasins; ii) les infrastructures de commercialisation; iii) les sièges de certaines OPA. Les OPA bénéficiaires seront sollicitées pour apporter une contribution.
- c) Acquisition des équipements clés, nécessaires pour la modernisation des filières ciblées et adaptés aux besoins des petits exploitants. Chaque année, une liste des équipements éligibles sera approuvée par le CAI. La liste comprendra trois catégories: équipements légers, équipements moyens et équipements lourds.
- d) Réhabilitation et entretien de pistes d'accès et des ouvrages de franchissement aux périmètres exploités, aux infrastructures et zones de production ciblées pour le développement des filières. Dans le souci de créer des richesses à la base et de pérenniser les pistes rurales, le programme cherchera à ce titre, autant que possible, à réaliser les travaux par des techniques de travaux à Haute intensité de main d'œuvre (HIMO) en relation avec la Direction nationale des pistes rurales (DNPR).

### *Composante B. Appui institutionnel et financier*

La composante a pour objectif de créer un environnement favorable au développement des filières, à travers les activités suivantes:

#### Sous-composante B1. Appui institutionnel

Les services techniques de tous les ministères dont les activités ont un impact significatif sur la performance du PNAFAFA pourraient être considérés pour un appui institutionnel.

Un partenariat sera établi avec le Système d'information sur les prix agricoles en Guinée (SIPAG) afin de poursuivre et pérenniser la collecte des informations sur les prix et les marchés des produits agricoles et des intrants, ainsi que leur diffusion via la radio rurale; de même que la mise en place d'un observatoire sur les prix.

Une assistance technique nationale et internationale ponctuelle et spécialisée sera mise à disposition des organisations faïtières pour l'accompagnement méthodologique en matière d'innovation, de développement des filières et de finances rurales, et toute autre activité jugée pertinente. De plus, un contrat cadre avec une institution internationale permettra de garantir un appui permanent sur le plan stratégique et opérationnel.

### Sous-composante B2. Développement de services financiers spécifiques

Afin de faciliter l'accès aux intrants et équipements, le programme adoptera une stratégie différenciée en fonction des groupes cibles, leurs capacités financières et les types d'objets de financement. Pour ce faire, le programme envisage la mise en place de mécanismes de financement à coûts partagés, et de faciliter l'agroleasing et le crédit direct en partenariat avec les institutions financières opérant dans la zone d'intervention. Le programme répliquera également la mise en place d'une ligne de crédit spécifiquement pour la PFPD, afin de financer l'importation des semences de pommes de terre et d'oignons, ainsi que des engrais.

### Sous-composante B3. Consolidation des services financiers de proximité

Ce volet a pour objectif la viabilité des Associations de services financiers (ASF), créées par le PRODAD-GF et le PRAADEL, en vue de capitaliser les résultats (34 ASF) et de garantir la fourniture durable de services financiers de proximité sur leurs segments de marché.

## *Composante C. Gestion des savoirs et coordination du programme*

### Sous-composante C1. Communication, gestion des savoirs et visibilité

L'objectif de la sous-composante est i) d'informer et sensibiliser les groupes cibles; ii) d'appuyer la capitalisation des activités et méthodes mises en œuvre dans le cadre du programme et de partager les savoirs. Les activités menées dans le cadre de cette sous-composante seront les suivantes:

- a) Sensibiliser/informer les populations et OPA quant aux activités du programme.
- b) Des activités de communication et la couverture d'événements ponctuels.
- c) Des partenariats pour les activités de partage des savoirs (documenter et diffuser les bonnes pratiques et leçons des projets/programmes).
- d) Un site Internet sera développé avec des liens avec *FIDAFRIQUE*, *Farmers Forum* et le *Portail sur la pauvreté rurale* du Fonds.
- e) En vue d'accroître sa visibilité, le programme s'attachera à produire des supports d'information multimédias.

### Sous-composante C2. Coordination

L'objectif de la sous-composante est de mettre en œuvre efficacement les composantes du programme, dans un souci d'une responsabilisation et autonomisation des organisations faitières. Pour ce faire, elle prendra en charge:

- a) L'établissement et le fonctionnement de l'Unité nationale de coordination (UNC) basée à Conakry, les antennes régionales de N'Zérékoré et de Labé, y compris les frais de formation du personnel et l'aménagement et équipement des bureaux.
- b) L'assistance technique spécialisée pour améliorer l'efficacité de la coordination, de la gestion financière, du contrôle interne de la gestion, de la programmation annuelle et du suivi-évaluation.
- c) L'audit externe annuel des comptes du programme.

- d) L'enquête de référence, l'évaluation à mi-parcours et en fin d'exécution, la mission de l'examen à mi-parcours organisée conjointement par le Bénéficiaire et le Fonds, la rédaction du rapport d'achèvement.
- e) La mise en place et le fonctionnement des activités de suivi-évaluation (ressources humaines, matérielles, financières, études thématiques, enquêtes, etc.).

## II. Dispositions relatives à l'exécution

### A. ORGANISATION ET GESTION

#### 1. Comité de pilotage (CP)

1.1. *Établissement.* Le Bénéficiaire crée un CP au niveau national par acte administratif de l'autorité compétente.

1.2. *Composition.* Le CP sera présidé par le MA. Il comprendra entre autres: a) les ministères du Plan, de l'Économie et des Finances, de la Décentralisation et du Développement Local et du Commerce; b) l'UNC et les antennes régionales du programme; c) les représentants des Organisations paysannes (OP); d) les représentants des opérateurs économiques; e) un représentant du Fonds. Les *leaders* des OP représenteront au moins 50% du quorum du CP.

1.3. *Responsabilités.* Le CP assumera les responsabilités suivantes: a) superviser l'état d'avancement du programme et veiller au respect de ses objectifs et de sa stratégie d'intervention; b) approuver les rapports annuels d'exécution; c) valider les PTBA; d) examiner et approuver les rapports d'audit; e) vérifier l'application des recommandations des missions de supervision; et f) veiller à la cohérence des PTBA avec les politiques et projets/programmes en cours. Le CP se réunira deux fois l'an pour valider le rapport d'activités de l'année achevée et le PTBA de l'année à initier. L'UNC assurera le secrétariat du CP.

#### 2. Comité d'approbation des interventions (CAI)

2.1. Un CAI sera mis en place au niveau de chaque région naturelle de la Zone du programme pour recevoir et valider l'éligibilité au financement du programme des interventions de la sous-composante A2, proposées par les OPA faïtières. Le CAI sera présidé par un représentant de la CNOP-G nationale. Il sera composé: a) des représentants des OPA; et b) des représentants du Ministère en Charge de l'Agriculture (MA). L'UNC participera aux sessions des CAI et en assurera le secrétariat.

#### 3. Cadres régionaux de concertation

3.1. *Établissement.* Ces plateformes de discussion seront établies et organisées par la représentation régionale de la CNOP-G.

3.2. *Responsabilités et composition.* Les cadres régionaux de concertation rassembleront les représentants des OPA et opérateurs économiques privés, impliqués dans les filières considérées, Communautés rurales de développement (CRD), organisations non gouvernementales (ONG) et projets intervenant dans les filières, directions régionales des ministères techniques concernés, et antennes régionales du programme. L'objectif est de partager les expériences de terrain, rechercher des complémentarités, harmoniser les approches, réfléchir sur une stratégie d'organisation et de professionnalisation des acteurs des filières.

#### 4. Unité nationale de coordination (UNC)

4.1. *Établissement.* Le Bénéficiaire crée une UNC par acte administratif de l'autorité compétente. L'UNC sera basée à Conakry, avec des antennes dans chaque région de la Zone du programme (initialement à Labé pour la Moyenne Guinée et à N'Zérékoré pour la Guinée forestière).

4.2. *Composition.* Au niveau national, l'UNC comprendra le personnel suivant: a) un Coordonnateur national; b) un Responsable administratif et financier (RAF); c) un Comptable; d) un Responsable programmation, suivi et évaluation (RPSE); e) un assistant suivi-évaluation; f) un Chargé de la communication, gestion du savoir et visibilité; et g) deux secrétaires. L'UNC disposera du personnel d'appui nécessaire. Au niveau des antennes régionales, chaque antenne comprendra un Coordinateur régional, un Responsable régional de programmation, suivi et évaluation, un Comptable, une secrétaire et le personnel d'appui.

4.3. *Responsabilités.* L'UNC aura la responsabilité de la mise en œuvre des activités du programme, qui comprennent: a) la consolidation et le suivi de la mise en œuvre des PTBA; b) l'accompagnement des OPA; c) la mise en place d'une stratégie de communication et de capitalisation des savoirs; d) la coordination, le suivi des activités, résultats et impacts; e) l'organisation de la tenue des CP et des CAI; f) la signature des protocoles de partenariat avec les OPA et les autres partenaires; g) la gestion administrative et financière du programme; h) la supervision et évaluation du travail des prestataires de services et des partenaires du programme; i) le suivi de la prise en compte de l'inclusion des plus vulnérables, de l'équité et du genre; j) la prise en compte de la protection de l'environnement; k) la mobilisation de l'assistance technique; et l) l'interface entre les acteurs de la mise en œuvre, l'administration et les bailleurs de fonds.

#### B. MISE EN ŒUVRE DES COMPOSANTES

#### 5. Partenariats techniques pour la mise en œuvre de la Composante A

Le choix des OPA partenaires (unions, fédérations) se fera à partir de critères précis définis dans le Manuel. Au niveau de chaque OPA partenaire, un chargé de programme, responsable du suivi des opérations inhérentes à la collaboration avec le programme, sera identifié.

Dès le démarrage, mais en fonction de leur niveau de maturité, les OPA partenaires seront responsables de: a) l'élaboration de leur Plan d'orientation et d'action (POA) et PTA sur la base desquels seront identifiées les activités éligibles; b) l'information et la sensibilisation de leurs groupements de base; c) le recrutement, le suivi et l'évaluation des prestataires de services pour la mise en œuvre des activités retenues; d) la participation aux cadres de concertation (CAR, mini CAR); e) la mise en place d'un mécanisme de suivi interne des réalisations, de mesure du degré de satisfaction des groupements, ainsi que la rédaction des rapports d'activités semestriels et annuels destinés à rendre compte devant leur Assemblée générale et l'UNC du programme.

*Sous-composante A1.* Le programme signera un contrat de partenariat avec la CNOP-G au niveau national et régional. La CNOP-G organisera les CAR et les mini CAR, des ateliers participatifs de SE, des activités de gestion des savoirs et certaines formations transversales. La CNOP-G régionale et la Maison régionale des organisations professionnelles agricoles (MAROPA) assureront l'encadrement des fédérations et unions et l'appui à la préparation des POA/PTA.

*Sous-composante A2.* Les OPA (unions, fédérations) et la MAROPA seront les maîtres d'œuvre délégués de la sous-composante. En fonction de la nature des actions à réaliser et de leur capacité interne, les OPA contracteront directement les prestataires de services, nécessaires pour la mise en œuvre des activités. En cas contraire, l'UNC s'en chargera. L'accompagnement régional sera assuré par les antennes du programme, la CNOP-G régionale et/ou la MAROPA.

*Sous-composante A3.* Pour la réalisation des travaux d'aménagement hydro-agricoles, des pistes agricoles, ouvrages et infrastructures, le programme aura recours à des prestataires de services privés à qui seront confiés l'animation, les études techniques, socio-économiques, environnementales et foncières, la réalisation et le contrôle des travaux et la fourniture des équipements. Les OPA assumeront la responsabilité de la maîtrise d'œuvre, si nécessaire avec l'appui de l'UNC. Les structures régionales et préfectorales, en l'occurrence le Bureau technique du génie rural (BTGR), la Section préfectorale du génie rural ainsi que le Bureau régional des pistes rurales (BRPR) et la Section préfectorale des pistes rurales, chacun en ce qui le concerne, assurera l'encadrement technique adéquat des OPA, la supervision et la contre-expertise des dossiers d'offres de service. Les prestations liées aux études et aux travaux seront confiées à des prestataires de services privés tels des consultants indépendants, des ONG et des bureaux d'études, des tâcherons aménagistes et des entreprises locales. L'UNC signera des conventions avec les services techniques de l'administration (BRPR pour les pistes, BTGR pour les aménagements des bas-fonds et les infrastructures rurales). En fonction des besoins supplémentaires l'UNC recrutera des experts nationaux et internationaux.

Le partenariat avec le BRPR et le BTGR permettra une programmation rationnelle des interventions. Le BRPR assurera également la coordination avec le Projet national d'infrastructures rurales II (PNIR II), dont il est le maître d'œuvre délégué.

#### 6. Partenariats techniques pour la mise en œuvre de la Composante B

Pour la consolidation des acquis des ASF, le programme recrutera un opérateur spécialisé (institution de micro-finance), dont les capacités seront renforcées dans le cadre du partenariat existant entre le Fonds et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et qui est en mesure de garantir une stratégie d'exit. Une concertation avec tout autre bailleur de fonds finançant des ASF sera indispensable. L'assistance technique nécessaire sera mobilisée. S'agissant de l'information sur les prix et marchés, un accord de partenariat sera signé avec le SIPAG, dont le programme financera le fonctionnement.

## Annexe 2

### Tableau d'affectation des fonds

1. *Affectation des fonds du don.* Le tableau ci-dessous détermine les catégories de dépenses autorisées financées par le don, l'affectation des montants du don à chacune des catégories et le pourcentage du montant des dépenses pour chaque article devant être financées dans chacune des catégories:

Catégorie	Montant du don affecté (Exprimé en DTS)	% des dépenses autorisées à financer
I. Génie civil	140 000	100% Hors taxes
II. Véhicules, matériel, équipements	200 000	100% Hors taxes
III. Formation, information, animation	200 000	100% Hors taxes
IV. Assistance technique et contrats de services	1 030 000	100% Hors taxes
V. Conventions avec OPA	2 550 000	100% Hors taxes
VI. Ligne de crédit	320 000	
VII. Salaires et indemnités	520 000	100% Hors taxes
VIII. Fonctionnement	260 000	100% Hors taxes
IX. Non alloué	580 000	
<b>TOTAL</b>	<b><u>5 800 000</u></b>	

2. *Définitions particulières.* Pour les besoins de la présente Annexe, les termes suivants ont le sens précisé ci-après:

“Génie civil” exclut les dépenses pour les infrastructures prévues à la sous-composante A3 et une partie des dépenses pour la supervision et les études relatives à ces infrastructures.

“Assistance technique et contrats de services” exclut les dépenses prévues à la sous-composante A3.

### Annexe 3

#### *Clauses particulières*

Conformément aux dispositions de la section 12.01 a) des Conditions générales, le Fonds peut suspendre, en totalité ou en partie, le droit du Bénéficiaire de solliciter des retraits du compte de don si le Bénéficiaire n'a pas respecté l'une quelconque des clauses énoncées ci-dessous, et si le Fonds a établi que ladite défaillance a eu, ou risque d'avoir, un effet préjudiciable important sur le programme:

1. *Suivi et évaluation.* Le programme, en collaboration avec le Bureau de stratégie et de développement (BSD)/MA et la CNOP-G, établira un système de SE conforme aux exigences du Bénéficiaire et du Système de gestion des résultats et de l'impact du Fonds (SYGRI). Le système de SE sera basé sur:

- a) Un suivi interne permanent, basé sur: i) les rapports de suivi des faitières et opérateurs concernés et du BSD/MA en étroite collaboration avec les directions régionales de l'agriculture; ii) un suivi participatif permanent par les cadres de concertation (CAR et mini CAR), organisé par la CNOP-G.
- b) Un atelier annuel d'auto-évaluation, organisé par la CNOP-G et l'UNC afin de faire le point sur les réalisations, d'évoquer les problèmes rencontrés et solutions apportées.
- c) Un suivi périodique sera effectué au moins deux fois par an par les représentants des ministères concernés dans la mise en œuvre du programme. Les frais de missions seront à la charge du programme.
- d) La supervision assurée par le Fonds, avec une forte implication de l'Équipe de gestion du pays comprenant le BSD du MA et les représentants des autres ministères concernés, les directeurs des projets en cours du Fonds, de même que des représentants des OPA. Le Fonds effectuera deux missions de supervision par an, ainsi que deux ou trois missions de contrôle de gestion. Des frais de missions des participants sont prévus.
- e) Des enquêtes de référence au démarrage et à la fin du programme, des analyses de filières, ainsi que des études ponctuelles; ce travail sera confié aux structures externes, recrutées par l'UNC.
- f) Un examen à mi-parcours, et un rapport d'achèvement du programme. L'examen à mi-parcours sera effectué conjointement par le Fonds et le Gouvernement à la fin de la troisième année.

2. *Recrutement.* Le recrutement des cadres principaux du programme, soit: le Coordonnateur national; le RAF; le Comptable et le RPSE se fera par appel à candidature publié dans la presse nationale, selon les procédures actuelles du Bénéficiaire excluant toute discrimination, et sur la base de contrats renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du programme. Le recrutement des cadres principaux et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le Fonds. Le personnel du programme sera soumis à des évaluations de performance dont les modalités seront définies dans le Manuel. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. La gestion du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Bénéficiaire. Le Bénéficiaire encouragera les femmes à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du programme.

## Principaux documents de référence

### Documents clés du pays

Ministère de l'Agriculture, d'Élevage, de l'Environnement, des Eaux et du Forêt (MAEEF), Politique nationale de développement agricole – Vision 2015, juillet 2007

Ministère de l'Économie et des Finances et du Plan (MEFP), Document de stratégie de réduction de la pauvreté – DSRP 2 (2007-2010), Août 2007

### Documents clés du FIDA

FIDA Cadre stratégique 2007-2010.

Document d'options stratégiques pour le Programme-Pays (COSOP). Document provisoire, FIDA, Mai 2008.

Document de conception de programme et dossiers clés.

IFAD learning notes.

### Documents additionnels de référence

« Synthèse des actions de l'AFD en appui à la Fédération des Paysans du Fouta Djallon » Mathilde Cavalier (non daté)

« Plan d'action pour développement agricole durable en Moyenne Guinée », MAEF, Kaba Camara, Adamou Camara, Chérif Bah, Décembre 2006

« Analyse diagnostic de la filière fonio en Guinée », BCEPA/PASAL, Septembre 1999.

« Intensification de la production de pomme de terre au Fouta Djallon », FAO, 2007

« Amélioration de la compétitivité de la filière fonio en Afrique de l'Ouest », UE, 2006

« Bulletin trimestriel- Prix et marchés de produits agricoles, octobre à décembre 2007 » SIPAG, Mai 2008.

Bulletins d'informations « Echo rural » de l'ACA, n°066 / 067 / 069

« Le stockage et la conservation de la pomme de terre de consommation au Fouta Djallon », Atelier Proplant 2007, Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Situation de la filière pomme de terre en Guinée », Atelier Proplant 2007, Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Etude sur les filières et créneaux porteurs dans la zone d'intervention du projet de développement social durable en haute et Moyenne Guinée (PDSO) » ISADES-SARL, 2007.

« Diagnostic des systèmes d'information existants et formulation de stratégies d'information agricole et alimentaire pour l'aide à la décision du MAEEEF », MAEEEF/IRAM/JFDetry, mai 2008

« Activités de commercialisation de la FPF : capitalisation du vécu et perspectives » K.Diallo, M. Barry, V. Beauval, non daté.

« Atelier PROPLANT », Dr Maxime Kamano / IRAG, Novembre 2007.

« Recensement national de l'agriculture, RNA, campagne 2000-2001 », MAEEF, mai 2004

« Analyse-diagnostic de l'aval de la filière maïs en Guinée », BCEPA/PASAL, Novembre 2000

« Développement de la commercialisation et de l'exportation de produits agricoles de Guinée – Projet GIN/05/492A » CCI/CNUCED/OMC, Mars 2006.

« Etude sur les technologies améliorées de conservation et de transformation des produits agricoles en Basse Guinée Nord », S.F. Camara/PADER-BGN, décembre 2007

« DYNAFIV, Programmation 2007, Rapport technique » DYNAFIV, Janvier 2007.

« Aide mémoire de la mission de supervision Projets CGN1120 « Appui au développement de la filière en Basse Guinée », et CGN3003 DYNAFIV, AFD, Mai 2008

« Note de capitalisation sur la filière riz en Guinée », DYNAFIV, mai 2004

Manuel d'opérations et de procédures.

## Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
<b>Objectif du Programme FIDA</b>	(* Indicateurs SYGRI)		
Améliorer les revenus des petits paysans et pauvres ruraux en Guinée	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ménages dont l'indice d'accumulation de biens a augmenté *</li> <li>- Ménages bénéficiant d'une plus grande sécurité alimentaire *</li> <li>- Prévalence de la malnutrition infantile (garçons/filles) *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DSRP</li> <li>- Rapport d'évaluation d'impact</li> <li>- Statistiques nationales</li> </ul>	
<b>Objectif spécifique du PNAFA</b>			
Améliorer la productivité et la compétitivité des activités des ruraux pauvres à travers une professionnalisation et une responsabilisation de leurs organisations dans le développement des filières agricoles porteuses.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de paysans faisant état d'une augmentation de leur production/rendement (par sexe et par spéculation) *</li> <li>- Volumes commercialisés par les OPA</li> <li>- Parité : prix local – prix du produit importé</li> <li>- Rapport : prix au producteur/consommateur</li> <li>- Niveau de maturité des OPA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de S-E</li> <li>- Situation de référence et évaluations à mi-parcours et à l'achèvement</li> <li>- Enquêtes thématiques et analyses</li> <li>- Evaluation maturité OPA</li> <li>- Rapports des OPA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stabilité macro-économique</li> <li>- Les mesures politiques prises par le Gouvernement ne vont pas à l'encontre du développement des filières appuyées</li> </ul>
<b>COMPOSANTE A : APPUIS AUX OPA FAITIÈRES ET LEURS INVESTISSEMENTS</b>			
Réalisation A.1 CNOP-G aux niveaux national et régional garantit les services transversaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de politiques appropriées promulguées *</li> <li>- Planification et coordination respecte le timing;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de S-E</li> <li>- Rapports de la CNOP-G</li> </ul>	
Réalisation A.2. Les OPA faitières et leurs membres développent les filières ciblées.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de paysans ayant adopté les technologies recommandées et inséré dans les filières ciblées *</li> <li>- Evolution des productions et volumes commercialisés</li> <li>- Evolutions des intrants améliorés utilisés</li> <li>- Nombre d'OPA opérationnelles (par type et par activité) *</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de S-E</li> <li>- Rapports des OPA</li> <li>- Rapports des ateliers d'auto-évaluation participative</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rentabilité économique des filières choisies</li> <li>- Accès durable des OPA à des financements</li> </ul>
Réalisation A.3: L'accès aux infrastructures, aménagements et équipements est facilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'hectares aménagés et cultivés *</li> <li>- Nombre d'infrastructures en service (par type) *</li> <li>- Zones désenclavées *</li> <li>- Nombre et type d'équipements en service</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de S-E</li> <li>- Rapports des OPA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les périmètres irrigués sont bien entretenus</li> </ul>
<b>COMPOSANTE B : APPUI INSTITUTIONNEL ET FINANCIER</b>			
Réalisation B.1. Les services publics offrent des services de qualité	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Techniciens du MAE impliqués dans la mise en œuvre, le suivi et évaluation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de S-E</li> </ul>	
Réalisation B.2 Des informations sur les prix sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fréquence de diffusion des informations sur les prix/marchés</li> <li>- Les analyses sont produites</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de S-E</li> </ul>	
Réalisation B.3 Des services financiers de développement des filières sont disponibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encours de crédit/agroleasing</li> <li>- Encours au crédit ASF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de S-E</li> <li>- Rapports des institutions financières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Modèle ASF est viable.</li> </ul>
<b>COMPOSANTE C : GESTION DES SAVOIRS ET COORDINATION DU PROGRAMME</b>			
Réalisation C1: Les expériences du PNAFA et du portefeuille du FIDA sont partagées	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visibilité du PNAFA et du FIDA</li> <li>- Nombre d'innovations répertoriées et documentées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de S-E</li> </ul>	
Réalisation C.2: Mise en œuvre efficace du Programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taux de décaissement des fonds *</li> <li>- Taux d'exécution du PTBA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports de supervision</li> <li>- Rapports de S-E</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le comité de pilotage se réunit régulièrement</li> </ul>